

 **SBBK | CSFP |**

 Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz  
 Conférence suisse des offices de la formation professionnelle  
 Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale  
 Conferenza svizra dals uffizis da la furmazion professiunala

Eine Fachkonferenz der Kantone (EDK) | Une conférence spécialisée des cantons (CDIP)

30 avril 2025

# **Mise en œuvre de la MP 1 dans la formation professionnelle initiale d'agent/agente relation client CFC**

## **Recommandation de la CSFP**

**approuvée le 30 avril 2025 par le Comité de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)**

## Principes de base

- Renforcement de la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1) : flexibilisation de la mise en œuvre dans les écoles, document du SEFRI (2016)
- Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'agent/agente relation client avec certificat fédéral de capacité (CFC), entrée en vigueur 2026.
- Version révisée de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr), entrée en vigueur 2026.

## Contexte

La révision de la formation professionnelle initiale d'agent/agente relation client CFC s'est achevée au printemps 2025 avec la procédure d'audition nationale. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Avant la procédure d'audition, la question de promouvoir la maturité professionnelle en cours d'apprentissage (MP 1) a fait l'objet de discussions très animées à travers toutes les professions. Les partenaires de la formation professionnelle se sont mis d'accord sur l'approche suivante : promouvoir la MP 1 et maintenir son attractivité, tant pour les entreprises que pour les personnes en formation. Cette décision tient au nombre croissant d'apprenties et apprentis qui optent pour la MP 2 plutôt que pour la MP 1.

## Écoles professionnelles

Les lieux d'enseignement pour les apprenties et apprentis germanophones agent/agente relation client CFC sont la *Wirtschafts- und Kaderschule KV Bern* (BE) et la *Wirtschaftsschule KV Winterthur* (ZH). Pour les francophones, ce sont la *Bildung Formation Biel-Bienne* (BE) et l'*École de commerce Emilie-Gourd Genève* (GE). Pour les italo-phones, il s'agit du *Centro professionale commerciale Lugano* (TI). Comme il y a seulement cinq lieux d'enseignement en Suisse, une mise en œuvre uniforme de la MP 1 semble réaliste.

## Problématique

La phase d'audition et d'exécution de la révision a été l'occasion de rechercher une solution pour la mise en œuvre de la MP 1. En effet, le tableau des leçons suit le modèle scolaire suivant : deux jours d'école par semaine en première année d'apprentissage et un jour d'école en deuxième et troisième années (« 2-1-1 » ; modèle scolaire dégressif). Avec ce modèle, il n'est pas possible de mettre en œuvre de manière attrayante la MP 1 telle que la conçoivent les partenaires de la formation professionnelle, parce qu'un troisième jour d'école serait nécessaire en première année d'apprentissage. Ce type d'organisation ne rendrait la formation attrayante ni pour les personnes en formation ni pour les entreprises formatrices.

La CSFP a mis en place un groupe de travail *ad hoc*, composé de représentantes des organisations du monde du travail ainsi que d'expertes et experts de la MP des cantons de Berne, de Genève et de Zurich. Ce groupe de travail a analysé les différentes possibilités de mise en œuvre. Au moment de la procédure d'audition, les travaux de révision étant pratiquement terminés, il n'était plus possible de modifier le tableau des leçons ni le modèle scolaire dégressif. Les objectifs évaluateurs de l'école professionnelle étaient eux aussi déjà inscrits dans le plan de formation et un plan d'études d'école était en cours d'élaboration au niveau national.

## Recommandation

La CSFP recommande aux cantons et aux écoles professionnelles de prévoir les cours de la MP 1 pour la formation initiale d'agent/agente relation client CFC à partir de la deuxième année d'apprentissage seulement : « possibilité d'enseigner jusqu'à un tiers des leçons de MP jusqu'à un an au plus tard après la remise du CFC et la fin du contrat d'apprentissage ».

Ce type d'organisation flexible des filières de MP est actuellement permis par la version révisée actuelle de l'OMPr. Les partenaires de la formation professionnelle ont dans les faits déjà approuvé ce type de procédure (à l'occasion de l'adoption des principes directeurs pour la flexibilisation de la MP 1).

## Conditions pour appliquer la recommandation

- Les apprenties et apprentis suivent les cours de la MP 1 à partir de la deuxième année de formation.
- En première année d'apprentissage, l'enseignement de la culture générale (eCG) ne fait pas l'objet de dispenses et a lieu régulièrement.
- En deuxième et troisième années d'apprentissage, les cours à l'école occupent au maximum deux jours, dans lesquels sont compris les cours de la MP, l'enseignement des CP et le sport. Les apprenties et apprentis sont dispensés de l'eCG.
- Les cours de la MP se terminent une année après la fin de la formation initiale. Cette année supplémentaire peut être réalisée selon le modèle des cours blocs, concentrés sur une brève période, ou celui des cours réguliers, c'est-à-dire hebdomadaires.
- Les personnes en formation effectuent la MP 1 dans leur canton de domicile. Dans l'idéal, le canton de domicile prend en charge la contribution aux frais de formation pendant l'année supplémentaire de MP, comme le prévoit l'accord intercantonal sur les écoles professionnelles (par ex., le tarif d'une leçon hebdomadaire par an, à l'unité, si le nombre de périodes hebdomadaires est inférieur à huit).
- Toutes les écoles ne proposent pas l'orientation MP économie et services, type services. C'est pourquoi la CSFP recommande d'être généreux dans l'admission aux orientations choisies.

La CSFP recommande aux cantons et aux écoles professionnelles de suivre les conditions pour mettre en œuvre la MP 1 pour la formation d'agente relation client / agent relation client (CFC). Celles-ci concernent l'échelonnement temporel de l'enseignement de la MP, du financement et du choix de l'orientation.